



OUI, je me mobilise et je soutiens le projet : " JA 2020 "

1- **Je fais un don** de :€

exemple : pour un don de 100€, après déduction de la somme de 66€ sur le montant de votre impôt, ce don vous coûtera en réalité 34€.

2- Je règle par **chèque bancaire à l'ordre de : Fondation Saint Matthieu.**

3- Je recevrai un **reçu fiscal** aux nom et adresse suivants :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : ville :

4- Je suis :

parents

amis

anciens élèves

anciens parents,

5- **Merci de retourner ce bulletin avec le chèque, sous enveloppe, à :**



GROUPE SCOLAIRE SAINTE JEANNE d'ARC

Campagne " JA 2020 "

27, rue des IMBERGERES

92330 SCEAUX

Déduction fiscale

Si vous êtes redevables de l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable.

Si vous êtes redevables de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez déduire 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.

ATTENTION ! pour bénéficier de ces dispositions fiscales au titre de l'année 2018, votre don doit nous parvenir **au plus tard le 20 décembre 2018.**



La Fondation Saint Matthieu finance l'avenir de l'école catholique. Cet appel à dons est réalisé par l'intermédiaire de la Fondation Saint Matthieu Hauts-de-Seine sous égide de la Fondation Saint Matthieu, reconnue d'utilité publique, qui mobilise et mutualise la générosité issue des dons et legs pour soutenir et développer les investissements des établissements scolaires.